



Communiqué de presse - Berne, le 18 décembre 2015

Pilotage du domaine ambulatoire

Echec d'un compromis viable au Conseil national

Le Conseil national a rejeté lors du vote final d'aujourd'hui que l'actuel gel des admissions, reposant sur des critères de qualité et mis en place pour une durée déterminée, soit transformé en solution durable à partir du 1^{er} juillet 2016. Pour la FMH et l'ASMAC, ce compromis équilibré aurait été une solution acceptable. Elles ne comprennent pas cette décision du Conseil national qui conduit à la fin du gel provisoire des admissions au 30 juin 2016 sans solution de remplacement.

Après avoir éliminé la dernière divergence la semaine dernière, le Conseil national a rejeté le gel des admissions lors du vote final d'aujourd'hui. Instauré initialement pour une durée déterminée, l'actuel gel des admissions ne sera donc pas poursuivi durablement après le 1^{er} juillet 2016 mais sera supprimé au 30 juin 2016 sans être remplacé. La FMH et l'ASMAC ne comprennent pas cette décision car la poursuite du gel des admissions aurait constitué un compromis viable qu'elles avaient accepté, comme le corps médical s'efforce de le communiquer depuis l'été 2015. Ce compromis qui avait déjà reçu l'aval des deux Chambres imposait des critères de qualité. En effet, seuls les médecins qui ont travaillé au moins trois ans dans un établissement de formation postgraduée suisse reconnu auraient été admis à exercer à la charge de l'assurance-maladie. Ce critère éprouvé aurait agi dans l'intérêt de la sécurité des patients car il aurait permis de garantir que les médecins se familiarisent avec le système de santé de notre pays, suivent une formation postgraduée de haute qualité et exercent à un haut niveau d'exigence.

Aujourd'hui, par cette décision, l'occasion de mettre en œuvre au 1^{er} juillet 2016 une solution acceptable pour tous a été manquée. Dès lors, la FMH et l'ASMAC attendent avec impatience des solutions de remplacement pertinentes. Elles rejetteront cependant les propositions qui impliqueraient une limitation du libre choix du médecin: les patients doivent pouvoir décider eux-mêmes du médecin qu'ils veulent consulter.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch

Nico van der Heiden, vice-directeur, responsable Politique & communication de l'ASMAC Tél. 031/350 44 82, courriel: vanderheiden@vsao.ch